

En Bretagne, un néo-bachelier sur cinq quitte la région à l'entrée dans le supérieur

Insee Analyses Bretagne • n° 140 • Septembre 2026



En 2022, comme au niveau national, un néo-bachelier breton sur cinq quitte sa région au moment de l'entrée dans l'enseignement supérieur. L'acceptation d'une proposition d'admission sur Parcoursup conduit par ailleurs autant de néo-bacheliers à quitter la Bretagne qu'à la rejoindre. Quatre néo-bacheliers bretons sur cinq choisissent ainsi une formation en Bretagne, cependant celle-ci se situe souvent dans une zone d'emploi différente de celle de leur domicile familial : la mobilité au sein de la région concerne en effet 45 % de l'ensemble des néo-bacheliers bretons. Près de la moitié d'entre eux se dirigent vers les zones d'emploi de Rennes ou de Brest. La mobilité, en dehors ou au sein de la région, est plus fréquente pour les néo-bacheliers titulaires d'une mention au baccalauréat ou qui choisissent une filière sélective. À l'inverse, la mobilité est moindre pour les néo-bacheliers qui s'orientent vers une section de technicien supérieur, en raison notamment du maillage territorial serré des établissements proposant cette filière. Les territoires les moins pourvus en formations d'enseignement supérieur présentent le plus fort taux de mobilité. À l'inverse, ce taux est le plus faible dans les zones d'emploi de Rennes et de Brest, en raison de la densité et de la diversité de l'offre de formation qu'elles proposent.

En Bretagne comme en France, un néo-bachelier sur cinq quitte sa région à l'entrée dans l'enseignement supérieur

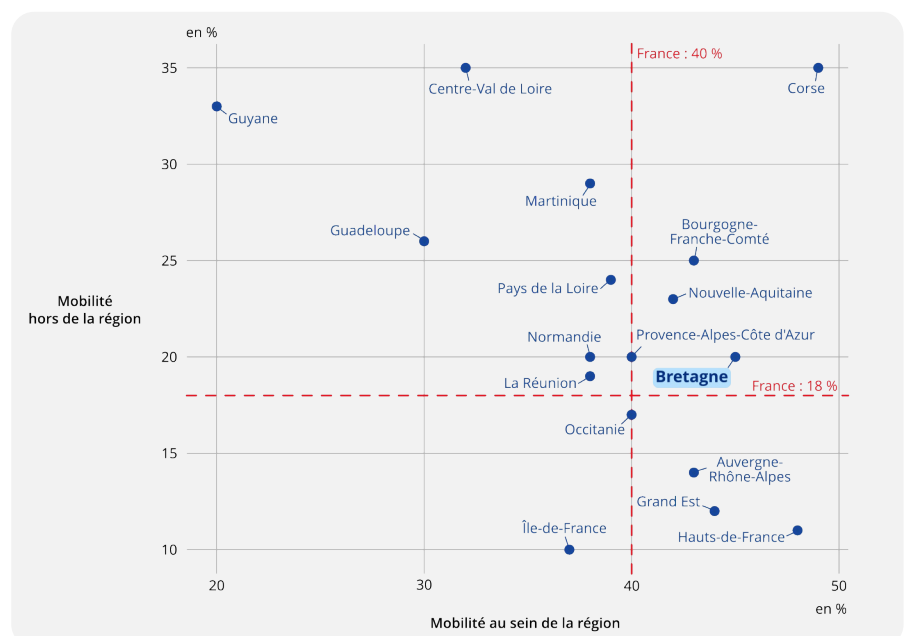
En 2022 en Bretagne, 23 700 **néo-bacheliers** acceptent définitivement une proposition d'admission sur Parcoursup, la plateforme nationale de candidature et de préinscription dans l'enseignement supérieur ► [source et champ](#). Comme au niveau national, les deux tiers proviennent de la voie générale, 21 % sont issus de la voie technologique et 12 % de la voie professionnelle. Ces néo-bacheliers bretons se distinguent plus fréquemment par l'obtention d'une mention au baccalauréat : 74 % sont titulaires d'une mention « Assez Bien », « Bien », « Très Bien » ou « Très Bien avec les félicitations du jury », contre 70 % en France. Par ailleurs, ils sont plus souvent d'**origine sociale** favorisée ou très favorisée qu'au niveau national (64 % contre 59 %).

L'entrée dans les études supérieures conduit un néo-bachelier breton sur cinq à quitter sa région (20 %), comme pour l'ensemble des néo-bacheliers de France (18 %) ► [figure 1](#). La Bretagne figure ainsi en 11^e position des régions françaises en ce qui concerne le **taux de mobilité** hors de la région, là où la Corse et la région Centre-Val de Loire sont en première position (35 %). L'offre de formation proposée au sein de chaque région explique en partie ces écarts : 1,7 place par néo-bachelier acceptant un vœu en Bretagne, contre 1,4 en Corse et en Centre-Val de Loire.

Les flux de néo-bacheliers s'équilibrent entre les entrées et les sorties de la région

En 2022, la Bretagne accueille autant de néo-bacheliers venus d'autres régions qu'elle n'en

► 1. Taux de mobilité des néo-bacheliers au sein et en dehors de leur région de résidence, par région en 2022



Lecture : En 2022, parmi les néo-bacheliers bretons, 45 % acceptent une proposition d'admission dans une formation située dans une autre zone d'emploi de la région et 20 % acceptent une proposition hors de la Bretagne.

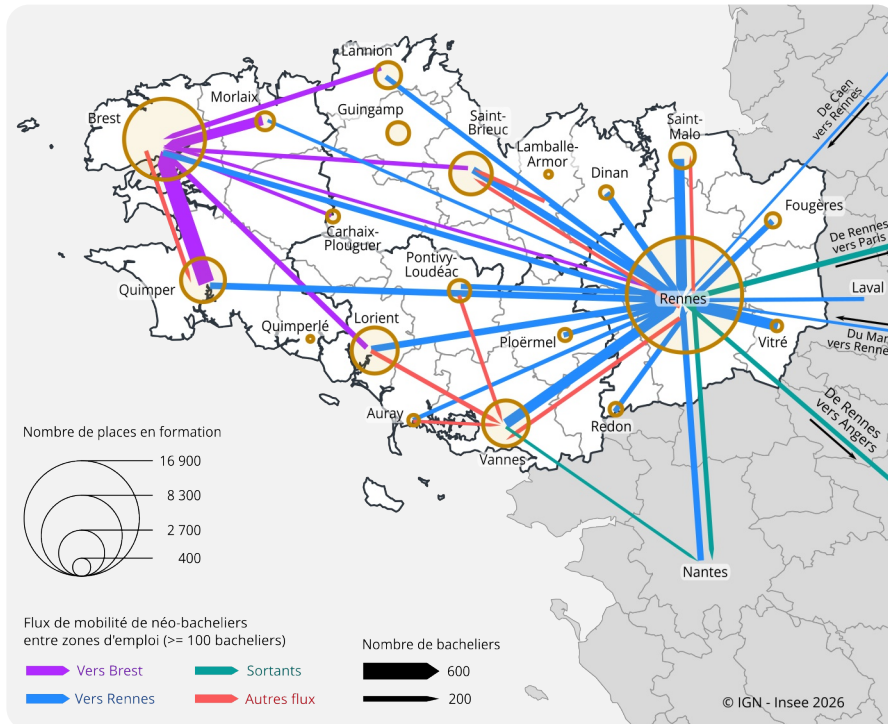
Champ : Néo-bacheliers de France qui acceptent une proposition d'admission dans l'enseignement supérieur, hors apprentissage et formations à distance.

Source : MESR-SIES, Parcoursup 2022.

voit partir : 4 600 néo-bacheliers bretons s'orientent vers une formation hors de la région cette année-là. En même temps, 4 600 néo-bacheliers rejoignent la Bretagne depuis une autre région ► [figure 2](#).

La **zone d'emploi** de Rennes capte plus de la moitié des néo-bacheliers entrant dans la région (2 800) et plus d'un quart des néo-bacheliers bretons sortants sont originaires de la zone d'emploi de Rennes (1 300). D'une

► 2. Flux de mobilité des néo-bacheliers depuis leur zone d'emploi de résidence vers leur zone d'emploi de formation dans l'enseignement supérieur en 2022



Note : Seuls les flux de mobilité supérieurs ou égaux à 100 néo-bacheliers et les volumes d'au moins 100 places sont représentés sur la carte. 15 400 néo-bacheliers bretons effectuent une mobilité, 10 800 acceptent une formation dans une autre zone d'emploi en Bretagne et 4 600 quittent la région. Par ailleurs, 4 600 néo-bacheliers arrivent en Bretagne depuis une autre région.

Lecture : En 2022, 560 néo-bacheliers résidant dans la zone d'emploi de Quimper acceptent un vœu pour intégrer une formation située dans la zone d'emploi de Brest. La zone d'emploi de Brest propose 8 320 places en formation, toutes filières confondues.

Champ : Néo-bacheliers de France qui résident en Bretagne ou acceptent une proposition d'admission dans l'enseignement supérieur en Bretagne, hors apprentissage et formations à distance.

Source : MESR-SIES, Parcoursup 2022.

diversifiée : ces deux zones concentrent 63 % des places en formation de la région et proposent un large éventail de filières. Parmi les 10 800 néo-bacheliers bretons qui effectuent une mobilité au sein de la région en 2022, 4 100 se dirigent vers Rennes, soit 27 %. Ils sont deux fois plus nombreux que les néo-bacheliers se dirigeant vers Brest (2 100, 14 %). Les flux de néo-bacheliers les plus élevés proviennent des zones d'emploi les plus proches, souvent limitrophes. Ainsi, 600 néo-bacheliers de la zone de Quimper acceptent une proposition d'admission dans un établissement supérieur de celle de Brest, soit le flux le plus élevé de la région. Viennent ensuite les flux à destination de la zone d'emploi de Rennes en provenance de celles de Saint-Malo, de Vannes et de Vitré (400 néo-bacheliers depuis chacune). Ces axes étant bien desservis par les trains régionaux, cette accessibilité représente une opportunité pour les néo-bacheliers – qui ne sont pas toujours titulaires du permis de conduire – de rester proche de leur cercle familial.

Les néo-bacheliers ayant obtenu une mention au baccalauréat ou choisi une filière sélective effectuent plus fréquemment une mobilité

Selon leur profil et la filière choisie, les néo-bacheliers sont plus ou moins nombreux à changer de zone d'emploi, en dehors ou au sein de la région, à l'entrée dans le supérieur. En particulier, l'obtention d'une mention au baccalauréat accroît leur probabilité de mobilité : en Bretagne, la mobilité des néo-bacheliers ayant obtenu les mentions « Très Bien » ou « Très Bien avec les félicitations du jury » est plus fréquente que pour ceux sans mention (72 % contre 60 %) ► **figure 3**. Cette différence s'explique notamment par leur choix d'orientation : les élèves aux meilleurs résultats se dirigent plus souvent vers une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), dont l'offre est concentrée dans les grandes agglomérations. Ainsi, sept étudiants bretons sur dix ayant choisi une CPGE changent de zone d'emploi lors de leur entrée dans le supérieur.

Plus précisément, les néo-bacheliers ayant obtenu les meilleures mentions (« Très Bien » ou « Très Bien avec les félicitations du jury ») se distinguent par une mobilité plus souvent orientée hors de la région. Un tiers d'entre eux quittent la Bretagne, contre seulement 14 % des néo-bacheliers sans mention. Ils sont en revanche moins nombreux que les autres néo-bacheliers à effectuer une mobilité au sein de la région. Ils choisissent en effet plus souvent des formations sélectives moins présentes dans la région qu'ailleurs. C'est notamment le cas de certaines écoles de commerce ou d'ingénieur, ainsi que d'autres formations sélectives, dont plusieurs sont implantées dans la région parisienne. Au total, la moitié de l'ensemble des néo-bacheliers ayant accepté un vœu dans ces filières sont contraints de quitter la Bretagne, qu'ils aient ou non une mention.

Les filles sont par ailleurs proportionnellement plus nombreuses parmi les sortants de la région (57 % contre 54 % parmi l'ensemble des néo-bacheliers bretons), reflétant des parcours scolaires ou des choix de filières parfois différents de ceux des garçons ► **encadré 1**.

Le choix d'une section de technicien supérieur entraîne moins de mobilités que celui d'une formation universitaire

À l'inverse, les néo-bacheliers qui optent pour une section de technicien supérieur (STS) conduisant à un Brevet de technicien supérieur (BTS) sont de manière générale

manière générale, plus de la moitié des néo-bacheliers bretons quittant la région proviennent de zones d'emploi frontalières avec la Normandie ou les Pays de la Loire (2 500), qui offrent aussi une proximité un peu plus immédiate avec l'Île-de-France. Les néo-bacheliers sortants rejoignent en priorité la zone d'emploi de Nantes, puis celles d'Angers et de Paris. En particulier, 570 néo-bacheliers bretons acceptent une formation dans la zone d'emploi de Paris, dont 200 provenant de celle de Rennes.

La mobilité au sein de la région concerne près de la moitié de l'ensemble des néo-bacheliers bretons

Quatre néo-bacheliers bretons sur cinq, soit 19 100, choisissent de débiter leurs études supérieures en Bretagne. Pour autant, ce choix implique une mobilité au sein de la région pour 10 800 d'entre eux. Ainsi, 45 % des 23 700 néo-bacheliers bretons sont concernés par une mobilité interne à la région. La mobilité d'un néo-bachelier est approchée ici par l'acceptation d'une

formation de l'enseignement supérieur dans une zone d'emploi différente de celle de son domicile familial, cette dernière correspondant le plus souvent au territoire au sein duquel ses parents travaillent. La Bretagne se distingue par un taux de mobilité interne à la région parmi les plus élevés : elle se classe comme la troisième région française, derrière la Corse (49 %) et les Hauts-de-France (48 %). Cela s'explique notamment par la concentration géographique de l'offre de formation dans ces régions qui impose aux néo-bacheliers de davantage se déplacer.

Parmi les néo-bacheliers bretons effectuant une mobilité au sein de la région, quatre sur dix se dirigent vers les zones d'emploi de Rennes ou de Brest

Rennes et Brest sont les zones d'emploi qui concentrent les mobilités des néo-bacheliers bretons. Cela tient principalement au fait que l'offre de formation proposée à l'entrée dans l'enseignement supérieur est plus dense et

Encadré 1 - Les filles sont minoritaires dans le choix d'une CPGE ou d'une école d'ingénieur

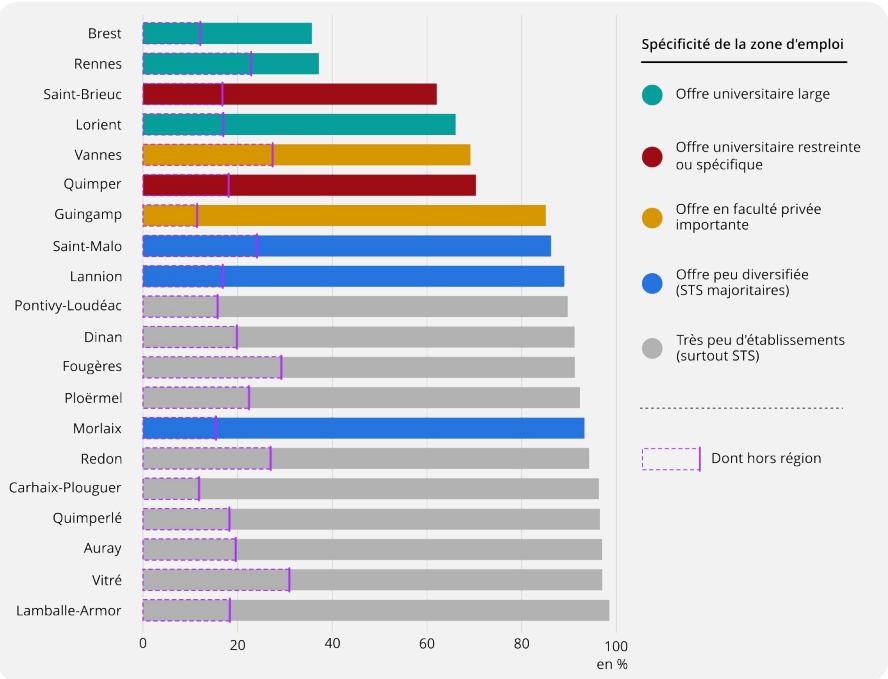
Bien que les filles soient majoritaires en Bretagne comme en France parmi les néo-bacheliers qui acceptent une proposition d'admission sur Parcoursup (respectivement 54 % et 55 % en 2022), elles sont minoritaires parmi ceux qui se dirigent vers une CPGE (43 % en Bretagne comme en France). Elles sont encore moins présentes à l'entrée des écoles d'ingénieur en Bretagne : seulement 30 % des néo-bacheliers bretons ayant accepté un vœu en école d'ingénieur sont des filles. Ce constat se retrouve également en France (27 %). Les CPGE et les écoles d'ingénieur post-baccalauréat sont en effet des formations très majoritairement à dominante scientifique. Or, les stéréotypes de genre influencent les choix au cours de la scolarité, notamment ceux des filles, moins attirées par les disciplines scientifiques [IGESR, 2025]. À l'inverse, les filles sont très présentes parmi les néo-bacheliers qui s'orientent vers un diplôme d'État des secteurs sanitaire ou social, ou vers une licence. Quelle que soit leur origine sociale, les filles ont une propension légèrement plus élevée à la mobilité que les garçons au moment de l'entrée dans le supérieur. Cet écart s'explique en partie par leur choix d'orientation : elles sont davantage représentées dans les licences, dont l'offre de formation est géographiquement plus concentrée, et moins présentes en STS, filière plus largement répartie sur le territoire.

► 3. Répartition et taux de mobilité des néo-bacheliers bretons selon leur profil en 2022

Profil des néo-bacheliers		Effectif total	Taux de mobilité (en %)		
			Au sein de la région	Hors de la région	Global
Mention au baccalauréat	Sans mention	6 100	46	14	60
	Assez Bien	8 700	47	17	64
	Bien	6 200	45	23	68
	Très Bien ou Très Bien avec Félicitations	2 700	39	33	72
Filière	Section de technicien supérieur (STS)	5 000	43	12	54
	Bachelor universitaire de technologie (BUT)	3 100	52	25	77
	Classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE)	1 900	44	26	70
	Licence (hors santé)	8 400	49	14	63
	Santé (Licence accès santé (LAS) ou Parcours d'accès spécifique santé (PASS))	1 800	56	2	58
	École de commerce ou d'ingénieur	1 400	25	56	81
	Diplôme d'État (DE) sanitaire ou social	1 000	37	32	69
	Autres formations sélectives	1 100	34	42	76
Voie du baccalauréat	Générale	15 800	46	22	68
	Professionnelle	2 800	42	13	55
	Technologique	5 100	45	18	63
Origine sociale	Défavorisée	2 200	45	14	59
	Moyenne	6 500	49	15	64
	Favorisée	4 500	48	17	65
	Très favorisée	10 500	42	25	67
Ensemble		23 700	45	20	65

Lecture : En 2022, 68 % des néo-bacheliers bretons de la voie générale acceptent un vœu hors de leur zone d'emploi de résidence, dont 22 % hors de la région.
Champ : Néo-bacheliers résidant en Bretagne qui acceptent une proposition d'admission dans l'enseignement supérieur, hors apprentissage et formations à distance.
Source : MESR-SIES, Parcoursup 2022.

► 4. Part de néo-bacheliers qui effectuent une mobilité au sein ou en dehors de la région selon leur zone d'emploi de résidence en Bretagne en 2022



Lecture : En 2022, 97 % des néo-bacheliers résidant dans la zone d'emploi de Vitré acceptent un vœu pour intégrer une formation hors de leur zone d'emploi de résidence, dont 31 % vers une autre région. L'offre de formation de la zone d'emploi de Vitré se caractérise par la présence de très peu d'établissements du supérieur, surtout orientés vers la filière STS.
Champ : Néo-bacheliers résidant en Bretagne qui acceptent une proposition d'admission dans l'enseignement supérieur, hors apprentissage et formations à distance.
Source : MESR-SIES, Parcoursup 2022.

moins concernés par la mobilité. En Bretagne, la moitié d'entre eux vont suivre une formation dans une zone d'emploi différente de celle de leur résidence familiale (54 %). Cette filière, implantée dans les lycées, est présente dans toutes les zones d'emploi, parfois même dans l'établissement où l'élève a passé son baccalauréat. Par ailleurs, près de la moitié des néo-bacheliers prêts à la rejoindre proviennent de la voie

professionnelle, ce qui explique en partie la moindre mobilité des diplômés du baccalauréat professionnel. Les néo-bacheliers parmi les moins favorisés y sont également proportionnellement plus nombreux, les contraintes financières liées à une mobilité importante pouvant constituer un frein vers des formations plus sélectives [Dupray, 2023]. Enfin, les formations universitaires (Bachelor universitaire de technologie (BUT), licence,

études de santé – licence accès santé (LAS) ou parcours d'accès spécifique santé (PASS)) sont les filières qui génèrent proportionnellement le plus de mobilités au sein de la région. Principalement proposées dans les grands pôles universitaires de Rennes et Brest, ainsi que dans leurs antennes implantées dans les agglomérations de Lorient, Quimper, Saint-Brieuc et Vannes, ces formations nécessitent de ce fait une mobilité pour plus de la moitié des néo-bacheliers bretons restant dans la région qui les intègrent. C'est d'autant plus le cas des filières conduisant aux études de santé (LAS ou PASS), qui captent d'ailleurs la quasi-totalité des étudiants de la région choisissant cette filière (seuls 2 % d'entre eux changent de région, contre 10 % en France). En ce qui concerne les licences, la plus forte mobilité au sein de la région s'explique aussi par une offre de formation plus dense en Bretagne qu'au niveau national ► encadré 2 et par une moindre sélection dans cette filière qui peut constituer un vœu de sécurité dans la stratégie d'orientation des néo-bacheliers.

La quasi-totalité des néo-bacheliers résidant dans les zones d'emploi peu dotées de formations d'enseignement supérieur sont contraints à la mobilité

En Bretagne comme en France, l'offre de formation de l'enseignement supérieur est inégalement répartie sur le territoire. Les zones d'emploi diffèrent tant en nombre de places qu'en spécificité des filières qu'elles proposent. La moitié des vingt zones d'emploi de la région concentrent très peu d'établissements du supérieur ► figure 4, ceux-ci proposant essentiellement des places dans la filière STS. Quelle que soit la voie du baccalauréat, la mobilité des néo-bacheliers originaires de ces zones d'emploi est plus élevée que dans d'autres territoires. Au total, en 2022, plus de 90 % des néo-bacheliers résidant au sein de ces zones d'emploi acceptent une proposition d'admission dans une zone d'emploi différente de celle où ils résident. Les néo-bacheliers de la voie générale étant proportionnellement plus nombreux à accepter une admission en

licence, cette part atteint 100 % pour ceux ayant suivi une voie générale dans ces territoires. La mobilité des néo-bacheliers issus de la voie professionnelle apparaît plus hétérogène et dépend notamment de l'offre de formation disponible à proximité de leur lieu de résidence. Ainsi, les néo-bacheliers résidant dans les zones d'emploi de Carhaix-Plouguer, Lamballe-Armor et Pontivy-Loudéac sont plus souvent titulaires d'un baccalauréat professionnel, y compris agricole. Toutefois, ceux de la zone d'emploi de Pontivy-Loudéac sont moins souvent concernés par une mobilité que leurs homologues des zones d'emploi de Carhaix-Plouguer et de Lamballe-Armor. Cette situation s'explique en partie par une offre de formation post-baccalauréat plus développée

dans la zone d'emploi de Pontivy-Loudéac : près des deux tiers de ces lycées accueillent des classes post-baccalauréat, principalement la filière STS, contre seulement la moitié des lycées situés dans les zones d'emploi de Carhaix-Plouguer et de Lamballe-Armor.

Les néo-bacheliers des zones d'emploi de Brest et de Rennes sont les moins concernés par une mobilité

À l'inverse, les taux de mobilité des néo-bacheliers résidant dans les zones d'emploi de Brest ou de Rennes sont les plus faibles : moins de 40 % d'entre eux changent de zone d'emploi au moment d'accepter une proposition d'admission. Ces deux zones accueillent notamment 80 % des places en

licence. La mobilité des néo-bacheliers de la zone d'emploi de Rennes est par ailleurs légèrement plus élevée et plus souvent orientée hors de la région que dans la zone d'emploi de Brest. Ainsi, deux mobilités sur trois depuis la zone de Rennes s'effectuent hors de la région contre une sur trois depuis celle de Brest.

De manière générale, toutes choses égales par ailleurs, l'offre de formation de la zone d'origine du candidat est le facteur le plus déterminant de la mobilité post-baccalauréat [Pucher *et al.*, 2025]. Changer de zone d'emploi à l'entrée dans l'enseignement supérieur est plus fréquent lorsque l'offre de formation dans la zone d'origine du candidat est peu diversifiée et avec un nombre de places inférieur au nombre de néo-bacheliers y résidant. ●

Encadré 2 - En Bretagne, l'offre de formation de l'enseignement supérieur est davantage tournée vers les licences, les STS ou les BUT

En 2022, 39 900 places en formation d'enseignement supérieur sont proposées en Bretagne. Celles offertes en licence y compris dans les filières accès santé (LAS ou PASS) sont proportionnellement plus nombreuses dans la région qu'en France (52 % contre 48 %). La moitié des néo-bacheliers entrant en Bretagne viennent d'ailleurs étudier en licence, y compris dans les filières accès santé (LAS ou PASS). Les places en STS ou BUT sont également plus présentes en Bretagne (30 % contre 28 %). Inversement, les formations délivrant des diplômes d'État des secteurs sanitaire ou social sont proportionnellement moins nombreuses dans la région qu'au niveau national (4 % contre 6 %).

L'offre de formation en licence et STS est également plus spécialisée en Bretagne. Pour quatre places en licence d'arts, lettres ou langues, une est proposée en licence d'économie-gestion dans la région, contre deux en France. En ce qui concerne les STS, les places dans la spécialité « services » sont proportionnellement moins nombreuses en Bretagne (61 % des places en STS contre 66 % en France), à l'inverse de celles des STS agricole ou maritime (16 % contre 10 %).

► Définitions

Un **néo-bachelier** désigne dans cette étude un lycéen résidant en France, ayant obtenu sur l'année étudiée un baccalauréat général, professionnel ou technologique et ayant accepté une proposition d'admission sur Parcoursup dans un établissement d'enseignement supérieur en France. Un néo-bachelier breton est un néo-bachelier qui résidait en Bretagne au moment de l'inscription au baccalauréat.

L'**origine sociale** du néo-bachelier fait référence à la profession ou catégorie socioprofessionnelle (PCS) de la personne qui en est responsable, en conservant la catégorie la plus favorisée des deux représentants légaux. Elle est ici regroupée en quatre modalités :

- très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;
- favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités des catégories très favorisées et favorisées ;
- moyenne : agriculteurs exploitants et retraités, artisans et commerçants et retraités, employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle), PCS manquantes.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. La Bretagne compte vingt zones d'emploi situées entièrement ou partiellement sur son territoire.

Le **taux de mobilité** est le nombre de néo-bacheliers acceptant une proposition d'admission sur Parcoursup (en phase principale ou complémentaire) dans une autre zone d'emploi que celle de leur résidence familiale avant leur baccalauréat, rapporté au nombre de néo-bacheliers acceptant une proposition d'admission. La mobilité approchée à partir des propositions d'admission acceptées est proche de celle des inscriptions effectives dans l'enseignement supérieur.

► Source et champ

L'étude repose sur les **données Parcoursup 2022** du service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR-SIES), avec des traitements réalisés par l'Insee. Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur. Elle permet à tous les candidats (lycéens, apprentis, étudiants) qui souhaitent s'inscrire en première année de formuler leurs vœux. Elle joue un rôle d'interface entre les candidats et les formations dans la mesure où elle gère la procédure de dépôt des vœux des candidats, de transmission des vœux aux formations et d'admission des candidats aux formations de l'enseignement supérieur.

Le champ retenu couvre les néo-bacheliers ayant accepté une proposition d'admission pour une formation sur Parcoursup. Cela représente 82 % des élèves ayant formulé au moins un vœu sur la plateforme. Les formations en apprentissage et celles à distance ont été exclues du champ. Par ailleurs, l'acceptation de la proposition d'admission n'est pas toujours suivie d'une inscription dans l'établissement.

En ce qui concerne les filières, la catégorie « Autres formations sélectives » comprend principalement des formations sélectives implantées en dehors de la région, dont 30 % des vœux acceptés se situent à Paris, comme les écoles juridiques et administratives, les écoles supérieures artistiques et culturelles, les formations comptables, des préparations intégrées ainsi que d'autres cursus adossés à des écoles ou à des établissements d'enseignement supérieur tels que l'École d'économie de Toulouse, les Écoles normales supérieures, l'Institut d'études politiques de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'Institut national des langues et civilisations orientales, le Muséum national d'histoire naturelle, l'Observatoire de Paris, Paris-Dauphine, etc.

Simon Bertin, Soazig Jolivet (Insee)

Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr

► Pour en savoir plus

- Pucher O. (Insee), Avila É., Thao Khamsing W. (SIES), « [En 2022, 58 % des nouveaux bacheliers quittent leur zone d'emploi en entrant dans l'enseignement supérieur](#) », Insee Première n° 2031, janvier 2025.
- Avila É., Thao Khamsing W. (SIES), Pucher O. (Insee), « [En 2022, 58 % des nouveaux bacheliers quittent leur zone d'emploi en entrant dans l'enseignement supérieur](#) », Note d'information du SIES n° 01, janvier 2025.
- Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), Inspection générale des finances (IGF), « [Filles et mathématiques : lutter contre les stéréotypes, ouvrir le champ des possibles](#) », Rapport IGÉSR n° 24-25 003B, février 2025.
- Bagot L., « [Parcoursup 2022 : La mobilité géographique des néo-bacheliers à l'entrée du supérieur](#) », Note flash du SIES n° 15, septembre 2023.
- Dupray A., « [Les conditions de la mobilité géographique à l'entrée dans le supérieur selon le territoire d'origine](#) », Revue Éducation & formations n° 105, juillet 2023.

Insee Bretagne
35, place du Colombier
35044 RENNES CEDEX

Bureau de presse :
02 99 29 34 90

Directrice de la
publication :
Nathalie Caron

Rédactrice en chef :
Marion Julien-Levantisid

Maquette :
Nathalie Noël

 insee-bretagne
 @InseeBretagne
www.insee.fr

ISSN 2416-9013
© Insee 2026
Reproduction partielle
autorisée sous réserve
de la mention de la
source et de l'auteur



Insee